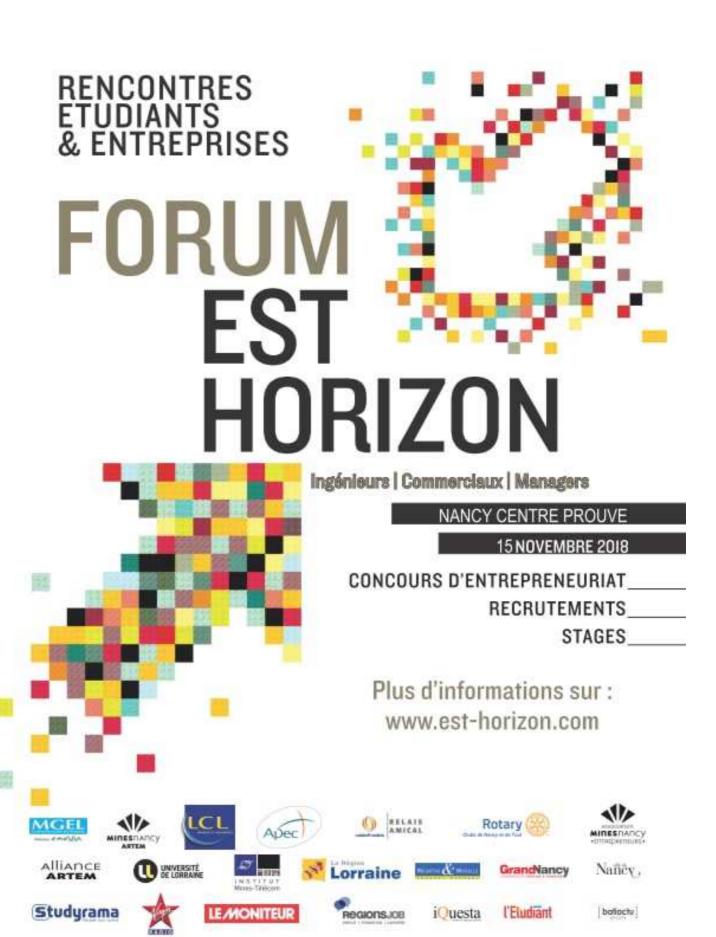


## INFORMATIONS INDISPENSABLES À VOTRE VENUE





## **SOMMAIRE**

1)	CALENDRIER DE LA MANIFESTATION	3
2)	CONTACTS	3
3)	DESCRIPTIF DU STAND	4
4)	ACCÈS, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS	5
5)	LIVRAISON	5
6)	RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION	7
7)	RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE	.12



#### 1) CALENDRIER DE LA MANIFESTATION

Période	Date	Horaires d'accès
Livraison de colis pour stand		

Lundi 12, Mardi 13 et Mercredi 14 novembre 2018 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Montage*		
Montage par les standistes des exposants	Mercredi 14 novembre 2018	De 13h00 à 18h00
Installation des exposants	Mercredi 14 novembre 2018	De 13h00 à 18h00
	Jeudi 15 novembre 2018	De 08h00 à 09h00
Ouverture au public		
	Jeudi 15 novembre 2018	De 09h00 à 18h00
Démontage*		
Repliement des exposants **	Jeudi 15 novembre 2018	De 18h00 à 20h00
Démontage par les standistes des exposants	Jeudi 15 novembre 2018	De 20h00 à 22h00
Reprise de colis		

Vendredi 16 et Lundi 19 novembre 2018 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

#### 2) CONTACTS

Organisateur:
FORUM EST HORIZON
Elyes CHENIK
Président
president@est-horizon.com

Service aux Exposants Centre de congrès Prouvé : (A contacter pour toute question concernant votre exposition) +33(0)3 83 36 82 00 servex@qn-ce.com

<sup>\*</sup>Le port du badge de montage et de démontage ainsi que des chaussures de sécurité est obligatoire pour toutes les personnes devant accéder aux halls d'exposition durant ces périodes. Tout dépassement des heures de montage et de démontage indiquées sera facturé.

<sup>\*\*</sup> Durant cette période tout démontage de structure, matériel d'éclairage ou enlèvement de mobilier et plantes est interdit. Seule est autorisée l'évacuation par les personnels de l'exposant des documentions, matériels de démonstration et éléments de PLV.

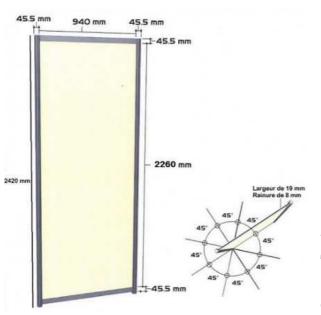


#### 3) DESCRIPTIF DU STAND

Un comptoir d'accueil « Service aux Exposants » sera présent dans le hall pendant la période de montage et de démontage. Pour toute demande sur place n'hésitez pas à vous y rendre ou à nous contacter au 03 83 36 82 00.

Des badges non nominatifs et uniquement valables pour le montage et le démontage vous seront remis lors de votre arrivée. L'organisateur vous fournira les badges d'accès pour la manifestation.

Type de stand	Stand nu	Stand équipé		
Structure	Traçage au sol uniquement	Structure aluminium couleur naturelle anodisée et panneaux de remplissage blanc (Hauteur : 2m40)		
Eclairage		Rampe LED alimentée		
Signalétique		1 enseigne drapeau Recto Verso, 600 x 200 mm (2 lignes de maximum 16 caractères)		
Electricité		1 KW		
Tapis		Tapis aiguilleté Sky Blue (Réf 0904)		
Mobilier		1 comptoir MAYA blanc fermant à clef + 2 tabourets MINA noirs + 1 corbeille noire		





Exemple de stand de 9 m² - coloris moquette non contractuel

**ATTENTION:** il est interdit de percer, clouer ou visser les cloisons. Le double-face mousse ou tout autre scotch fort ne sont pas permis sur les panneaux et structures. En ce sens, toute dégradation constatée vous sera facturée.



#### 4) ACCÈS, STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS

#### Accès au Centre de congrès Prouvé

#### Adresse postale / Entrée principale :

1 Place de la République

CS 60663

54063 Nancy Cedex

#### Adresse de livraison / Aire logistique :

Aire Logistique Rue Henriette Gallé-Grimm 54000 Nancy

#### Parkings à proximité

Sur le plan ci-contre vous trouverez les parkings à proximité du Centre de congrès Prouvé.

#### République - Centre Prouvé, 455 places

Accès par le Boulevard Joffre

Ouvert de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Tel: +33(0)3 83 30 78 58

#### **Joffre St Thiébaut, 486 places**

Accès par la rue du Grand Rabbin Haguenauer Ouvert de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Tel: +33(0)3 83 32 37 98



#### Thiers, 447 places

Accès par la Place Thiers

Tel: +33(0)3 83 35 30 40

Centre Commercial St Sébastien,

#### 1100 places

Accès par la rue du Grand Rabbin Haguenauer

Ouvert de 09h00 à 20h30

Tel: +33(0)3 83 17 18 19

#### 5) LIVRAISON

#### Livraison de vos marchandises

L'exposant veillera à commander à son transporteur la livraison des marchandises manutentionnées jusqu'à son stand et l'avisera des conditions de livraison ainsi que des horaires.

Le Centre de congrès Prouvé pourra exceptionnellement accepter la livraison anticipée, ou enlèvement après démontage, de marchandises, limitées aux seuls documentations et produits exposés, et dans la mesure de sa capacité de stockage. Ces livraisons sont soumises à l'accord exprès et préalable du Centre de congrès Prouvé.

La réception des livraisons est assurée les jours et aux horaires suivants :

Lundi 12, Mardi 13 et Mercredi 14 novembre 2018 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

<u>ATTENTION</u>: Toute marchandise présentée en dehors de ces périodes ne pourra être acceptée.

La hauteur maximum d'accès des véhicules au rez-de-chaussée est de 4m et de 3m20 pour le soussol.



Afin de mieux identifier vos colis lors de la réception, vous pouvez utiliser l'étiquette au même format que le modèle ci-dessous et la coller sur vos colis en donnant l'adresse figurant sur l'étiquette :

### À IMPRIMER ET COLLER OU REPRODUIRE SUR LES COLIS

SOCIÉTÉ EX	XPOSANTE :
STAND N°	•
	EXPOSANT :
 TÉLÉPHON	  E:
	c/o CENTRE DE CONGRÈS PROUVÉ
F	ORUM EST HORIZON 2018 - HALL 1
	Aire logistique
	Rue Henriette Gallé-Grimm
	54000 NANCY
Nombre de	e colis :/

#### Récupérer vos livraisons

Si vous souhaitez récupérer vos colis, veuillez-vous diriger vers l'Aire Logistique où sont stockés vos colis. Pensez à prendre un diable, un transpalette, ou un chariot pour acheminer votre matériel jusqu'à votre stand.

#### Renvoyer les colis par transporteur

Pour la reprise de vos colis, nous conseillons de les étiqueter avec le bon de commande ou bordereau de retour transmis par le transporteur lors de votre réservation ou d'indiquer sur une feuille la raison sociale avec l'adresse complète et le numéro du contact à poser sur chacun de vos colis. Afin d'éviter toute perte ou vol, vous pouvez les emmener à l'Aire Logistique au moment de votre départ.



#### 6) RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

#### ACCÈS POUR DÉCHARGEMENT OU RECHARGEMENT

Durant le montage et le démontage, l'accès à l'Aire logistique du Centre de congrès Prouvé est autorisé aux seuls véhicules utilitaires et poids lourds. L'Aire Logistique est une zone de déchargement et de chargement. Nous ne disposons pas de parking dans cette aire. Par conséquent, tout véhicule stationné pourra être mis à la fourrière à la charge de son propriétaire qui ne pourra en aucun cas engager la responsabilité du Grand Nancy Congrès & Evènements.

Vous pouvez toutefois stationner votre véhicule sur les parkings indiqués page 5.

La hauteur maximum d'accès au rez-de-chaussée est de 4 m et de 3m20 pour le sous-sol.

Pour une meilleure circulation des véhicules et une optimisation du temps de déchargement et de chargement, les besoins d'accès de véhicules doivent être déclarés. Les véhicules préalablement enregistrés auront un accès prioritaire.

En cas d'un nombre important de véhicules, le Service aux Exposants vous adressera par mail une plage horaire à respecter avec une durée de stationnement limitée.

L'exposant veillera à commander à son transporteur la livraison des marchandises manutentionnées à pieds d'œuvre et l'avisera des conditions de livraison ainsi que des horaires.

Le Centre de congrès Prouvé pourra exceptionnellement accepter la livraison anticipée, ou enlèvement après démontage, de marchandises, limitées aux seuls documentations et produits exposés, et dans la mesure de sa capacité de stockage.

Ces livraisons sont soumises à l'accord exprès et préalable du Centre de congrès Prouvé.

N'oubliez pas d'imprimer et coller sur vos colis « l'étiquette adresse » de la page 6.

La réception des livraisons est assurée les jours et aux horaires suivants :

Lundi 12, Mardi 13 et Mercredi 14 novembre 2018 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 La reprise des colis est assurée les jours et aux horaires suivants :

Vendredi 16 et Lundi 19 novembre 2018 de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

## II. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES HALLS

Hall	Hauteur libre	Charge admissible du plancher
Hall n°1	6.15 m	1 000 Kg/m <sup>2</sup>
Hall n°2	6.15 m	1 000 Kg/m <sup>2</sup>
Hall n°3	2.76 m / 6.53 m	350 Kg/m <sup>2</sup>

Tout matériel ou élément de structure présentant une dureté susceptible d'affecter l'intégrité du revêtement de sol devront être munis de patins en plastique ou être positionnés sur des protections (feutre, tapis, etc.). En cas de dommages constatés, les frais de remise en état seront à la charge de *l'Exposant*.

Tout transport et mise en place de charges dépassant la limite des surcharges précitées sont interdits dans l'enceinte du *Centre de congrès Prouvé*.

Lors des opérations de manutention, ou en raison de la conception même des appuis des matériels une fois positionnés, des charges globalement admissibles se trouvent parfois reportées sur des surfaces réduites. Le poinçonnement ainsi provoqué peut dégrader gravement les sols quelle que soit leur matière. L'Exposant a l'obligation de veiller à ce que les charges soient convenablement réparties en faisant interposer des plaques de répartition de charges.

#### III. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

L'Exposant et tous ses contractants s'obligent à se conformer aux règlements applicables aux expositions, qu'ils émanent des instances législatives, des autorités publiques, de *Grand Nancy Congrès & Évènements* ou de l'*Organisateur* de la manifestation et notamment ceux relatifs à la sécurité incendie, à la sécurité du travail et à la prévention des accidents.

Le Règlement de Sécurité Incendie entre l'Exposant et l'Organisateur qui est présenté à la suite du Règlement Technique de l'Exposition, ne dispense en rien l'Exposant de se référer aux textes officiels. Il est rappelé que la Commission de Sécurité est seule habilitée à rendre un avis dans le contexte particulier d'organisation de la manifestation et que ses décisions s'imposent à l'Exposant.



Il appartient donc à *l'Exposant* d'entreprendre notamment toutes démarches utiles auprès des Chargés de Sécurité et auprès de l'administration compétente pour obtenir les avis et autorisations qu'il jugera nécessaires.

#### 1. LIVRAISON ET ENLÈVEMENTS

#### Livraisons anticipées de marchandises

Les livraisons de marchandises avant la date prévue du lundi 12 novembre 2018 doivent faire l'objet d'une demande expresse et préalable à *Grand Nancy Congrès & Évènements*. Elles peuvent être autorisées, sous réserve de la présence d'une personne dûment habilitée par l'exposant, ou le destinataire, à le représenter pour réceptionner la livraison.

Les autorisations sont données exclusivement par *Grand Nancy Congrès & Évènements*, dans la limite de la capacité de stockage disponible au *Centre de congrès Prouvé* au moment de la livraison, et cette dernière doit intervenir le jour défini et dans les horaires normaux d'ouverture du *Centre de congrès Prouvé* 

Elles sont limitées aux seuls documentations et produits promotionnels. Les marchandises livrées sont entreposées aux seuls risques et périls du destinataire.

L'exposant avisera son transporteur ou tout expéditeur des conditions de livraison. Ils veilleront notamment à commander au transporteur la livraison, le déchargement et la manutention des marchandises jusqu'à son stand.

Les livraisons non conformes aux stipulations cidessus définies ne pourront être acceptées.

Grand Nancy Congrès & Évènements ne pourra en aucun cas être tenue responsable des surcoûts éventuels de présentation à nouveau des marchandises, qui sont à la charge exclusive de l'expéditeur.

#### Manutention

L'utilisation de chariots élévateurs ou de nacelles par l'organisateur, les exposants ou leurs prestataires est interdite.

L'exposant peut commander une prestation de manutention, type chariot élévateur avec cariste, au Service aux Exposant de Grand Nancy Congrès & Évènements au plus tard 21 jours ouvrés avant la date de début de montage.

Sauf cas de commande de la prestation à *Grand Nancy Congrès & Évènements*, la manutention des marchandises après livraison sur site est opérée par les soins de *l'Exposant*, de *l'Organisateur* ou de leurs prestataires et sous leurs seules responsabilités.

#### Capacité des monte-charges

Halls	Monte- charges	Dimensions	Charge maxi
Hall n°1	MC1	L 6,50 m x l. 3,00 m x H. 3,30 m.	5300 kg
et n° 2	WCT	Porte: L 5,00m x H. 3,20m	
Hall n°1	MC5	L 1,40 m x l. 2,40 m x H. 2,30 m.	1600 kg
et n° 2	IVICS	Porte: L 1,30m x H 2,10m	1000 kg
	MC3	L1,40 m x l. 2,40 m x H. 2,30 m.	
Hall n°3	et MC4	Porte: L 1,20m x H 2,10 m	1600 kg

Les opérations de manutention au moyen de chariots élévateurs et/ou de nacelles au sein du Centre de congrès Prouvé, sont exclusivement opérées par le personnel de Grand Nancy Congrès & Évènements au frais du destinataire ou du prestataire qui en fait la demande. Enlèvement des marchandises au

Les marchandises seront enlevées le jour et au moment même du démontage. Aucune marchandise ne pourra être stockée au *Centre de congrès Prouvé* en attente d'un enlèvement; sauf si celle-ci est étiquetée avec le bon de retour du transporteur.

démontage

## 2. STOCKAGE DES EMBALLAGES VIDES

Pour des raisons évidentes de conformité aux règles de sécurité incendie, le *Centre de congrès Prouvé* n'accepte aucun stockage d'emballages vides sur la surface d'exposition y compris dans les réserves des stands.

Les exposants prendront toutes dispositions à leur frais pour les évacuer, les stocker à l'extérieur du *Centre de congrès Prouvé* et les livrer sur leur stand au montage.



#### 3. EMPLACEMENT DES STANDS

#### **Emplacement du stand**

L'exposant est tenu de disposer son matériel exclusivement sur la surface qui lui est allouée. La mise en place de supports publicitaires tels éléments de PLV et la distribution de prospectus et objets publicitaires à l'extérieur des stands sont interdits.

Dès l'ouverture de l'exposition, pour des raisons évidentes de sécurité, l'Exposant veillera particulièrement à ce qu'aucun matériel ne soit entreposé même momentanément dans les allées.

Les matériels en infraction pourront être en dernier recours évacués hors du *Centre de congrès Prouvé* par le personnel requis par *Grand Nancy Congrès & Évènements* aux frais de *l'Exposant. Grand Nancy Congrès & Évènements* ne pourra être tenu responsable des détériorations, destructions ou vols résultant de l'évacuation.

L'Exposant ne pourra en outre prétendre à aucun dédommagement à quelque titre que ce soit.

#### Livraison de l'emplacement

L'emplacement est mis à disposition à l'heure et au jour de montage indiqué dans le calendrier de la manifestation. Il est livré libre et propre à *l'Exposant*.

Il lui appartient de demander à *l'Organisateur* l'établissement, avec ce dernier, d'un état des lieux d'entrée et de sortie pour protéger ses intérêts.

#### Restitution de l'emplacement

Au démontage, l'Exposant doit évacuer par ses propres moyens et à ses frais tous déchets et matériaux utilisés pour l'aménagement et reliquats de documentation.

Le coût de traitement des déchets abandonnés sera facturé à *l'Exposant* sur la base de 150 € H.T./m³ avec un minimum forfaitaire facturé de 1 m³ (un mètre cube).

#### 4. AMÉNAGEMENT DES STANDS

#### Respect des infrastructures

L'aménagement du stand doit être conçu de telle manière qu'aucune détérioration ne puisse en résulter pour les structures et aménagements du Centre de congrès Prouvé.

Il est interdit de percer, coller, visser, punaiser, clouer, et plus largement solidariser ou

# suspendre des éléments du stand par quelque procédé que ce soit aux murs, sols, plafonds, vitres et équipements du *Centre de congrès Prouvé*.

D'une façon générale, sont interdits tous éléments suspendus et toutes signalisations fixées sur les poutres, les gaines, les chemins de câbles, les conduits de ventilation et de désenfumage et, d'une manière générale, sur tout appareil ou équipement, structurel ou non, existant.

Les contrevenants supporteront les coûts de remise en état des dégradations constatées, majorés des frais d'études et des coûts de toutes mesures rendues nécessaires jusqu'à parfaite réparation.

## Respect des structures de stands installées par Grand Nancy Congrès & Évènements.

Il est interdit de percer, coller, visser, punaiser, clouer sur les structures et panneaux de cloisons des stands mis en place par *Grand Nancy Congrès & Évènements*.

Toute détérioration des structures aluminium ou panneaux constatée après la manifestation sera facturée à l'exposant.

## Restrictions d'usage des dispositifs d'animation

L'utilisation de dispositifs lumineux clignotants, stroboscopiques ou à effets laser ou celle de dispositifs générateurs de fumées est interdite.

Les dispositifs audiovisuels mis en place sur les stands ne devront pas dépasser un niveau sonore de 60db mesurés à l'intérieur de l'emprise du stand

#### 5. EXPLOITATION DU STAND

#### Voisinage

Chaque exposant doit respecter le voisinage et ne pas lui nuire de quelque manière que ce soit. En cas de litiges à compter de l'entrée dans les lieux et ce jusqu'au démontage final, l'Organisateur pourra prendre toute décision propre à garantir le bon fonctionnement de la manifestation.

#### **Démonstrations**

L'Exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand et doit prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.



Toutes les démonstrations et/ou présentations ne doivent en aucun cas nuire au bon fonctionnement de la manifestation, ni générer des perturbations de quelque ordre que ce soit.

#### 6. SÉCURITÉ

#### Dispositions générales

L'Exposant doit respecter toutes les dispositions réglementaires légales concernant les Expositions Foires et Salons et notamment celles relatives à la Sécurité Incendie.

L'Exposant a par ailleurs l'obligation de se conformer strictement aux dispositions du Règlement Technique du Centre de congrès Prouvé et aux règles spécifiques de la manifestation.

Le contrôle de l'exécution des dispositions du présent article incombe aux responsables compétents. Ils ont qualité pour leur interprétation et l'appréciation de leur bonne application.

En cas d'infraction grave, ils pourront ordonner toute mesure corrective pouvant aller jusqu'à l'enlèvement des structures et matériel concernés, ou l'interruption de la livraison des fluides sans que *l'Exposant* puisse réclamer aucune indemnité, ni que ses obligations, notamment celle de règlement de loyer, disparaissent.

Il est fait obligation à *l'Exposant* de veiller à garantir en toutes occasions la visibilité et le libre accès aux portes de sortie, issues de secours, dispositifs de commande de sécurité, systèmes d'extinction et de toujours permettre le fonctionnement sans gêne et sans réduction d'efficacité de tout dispositif assurant la sécurité.

Il est interdit de stocker des matières inflammables et/ou dangereuses (explosives, toxiques, etc.) dans les surfaces d'exposition, dans les réserves des stands, dans les dégagements, ou en quelque endroit du *Centre de congrès Prouvé*.

Les aménagements des stands doivent être réalisés conformément aux dispositions des Articles T.21 et T.24 de l'Arrêté du 18 novembre 1987.

Tous les matériaux constituant les stands, y compris les matériaux utilisés sur les murs périphériques des halls d'exposition, doivent faire l'objet d'un certificat de réaction au feu suivant les dispositions de l'Arrêté du 22 novembre 2002. Les certificats seront remis au *Chargé de Sécurité* qui les tiendra à la disposition de la *Commission de Sécurité*.

#### Passage de la commission de sécurité

Les aménagements doivent être achevés au moment de la visite de réception par la *Commission de Sécurité*.

L'Exposant doit prendre toutes dispositions pour que celle-ci puisse les examiner en détail. L'Exposant ou son mandataire qualifié doit être présent lors de cette visite de réception.

Il doit tenir à la disposition des membres de la *Commission de sécurité* tout renseignement et attestation de conformité concernant les installations et la réaction au feu des matériaux constituant le stand, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité reconnue.

#### Autorisations spéciales

L'Exposant doit adresser à l'Organisateur au plus tard dans un délai de 2 (deux) mois avant la date d'ouverture de la manifestation au public au moyen du «FORMULAIRE TECHNIQUE A RETOURNER » dans la partie « N°6-DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT » situé page 3.

- Les demandes d'autorisations particulières, concernant les équipements ou l'utilisation des substances énumérées ciaprès :
- o moteurs thermiques ou à combustion (Article T41),
- o machines utilisant des substances radioactives ou génératrices de rayons X (Article T 43) Lasers (Article T 44),
- o générateur de fumée,
- o acétylène, oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques (Article T 45.2).
- <u>Les déclarations (Articles T 8 et T 39) pour</u> les installations comportant :
- o des machines ou appareils en fonctionnement,
- o une installation électrique supérieure à 100 kW,
- o des gaz liquéfiés,
- o des liquides inflammables (autre que ceux des réservoirs automobiles),
- o machines générant un champ magnétique.



#### 7. ASSURANCE

L'Exposant doit souscrire à ses frais une assurance garantissant les matériels exposés notamment contre le vol et tous risques liés aux expositions.

Il appartient à *l'Exposant* de s'assurer de sa couverture et d'entreprendre les démarches nécessaires pour se garantir contre les risques résultant du fait de l'exposition, notamment :

- o sa responsabilité civile et celle de ses prestataires depuis l'entrée sur le site au montage jusqu'à la sortie définitive après enlèvement complet des biens et marchandises au démontage,
- o le vol, la détérioration ou la destruction de matériels et biens de l'Exposant ou de ses prestataires y compris les conséquences financières qui en résulteraient,
- o la détérioration de matériels, équipements ou locaux du *Centre de congrès Prouvé* ou de *Grand Nancy Congrès & Évènements* exploitant le site.

## Assurance Responsabilité Civile de l'Exposant

Grand Nancy Congrès & Évènements ne répond pas des dommages que les Exposants et leurs prestataires pourraient occasionner à des tiers.

Il appartient à chaque *Exposant* de souscrire une assurance garantissant ces dommages. *L'Exposant* peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur.

Dans certains cas l'Organisateur peut souscrire pour le compte de chaque Exposant une assurance de responsabilité civile dont les conditions générales et particulières de garantie seront décrites dans le Règlement Général de l'Exposition ou disponibles auprès de l'Organisateur. Cette assurance a pour objet de couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité qui peut incomber à l'Exposant en raison des dommages causés à des tiers lors de sa participation à l'exposition dans la limite des dates autorisées par l'Organisateur.

Elle ne peut être mise en œuvre que subsidiairement, à savoir dans l'hypothèse où l'Exposant n'est pas lui-même titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile, ou lorsqu'il est titulaire d'une assurance de cette nature mais que la couverture offerte par cette police s'avère insuffisante pour le sinistre en cause.

Lorsque la responsabilité d'un tiers est engagée, *l'Exposant* devra conserver tous ses droits et recours à l'encontre de ce tiers et préserver le recours de l'Assureur.

Il appartient à l'exposant de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'Organisateur.

## Assurances des dommages aux biens présentés sur le stand d'exposition.

Grand Nancy Congrès & Évènements ne répond pas des dommages causés aux matériels de stands, biens et marchandises, véhicules de l'Exposant ou de ses prestataires ou biens des personnels intervenants pour son compte que ce soit durant le temps de l'exposition, les temps de montage et de démontage ou pendant leur stockage temporaire au Centre de congrès Prouvé, antérieurement ou postérieurement à l'exposition. Il appartient à chaque Exposant de souscrire une assurance garantissant ces dommages.

L'Exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur ou dans certains cas par l'intermédiaire de l'Organisateur qui tiendra alors à sa disposition un formulaire de souscription.

L'assurance contractée par *l'Exposant* lui-même doit comporter une renonciation à recours de l'assureur de *l'Exposant* à l'égard de *l'Organisateur*, du Propriétaire du site, de *Grand Nancy Congrès et Événements* exploitante du site et de leurs assureurs.

Il appartient à *l'Exposant* de se renseigner et d'entreprendre toutes les démarches utiles auprès de l'*Organisateur*.

#### 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### Gestion des déchets

Grand Nancy Congrès & Évènements est engagée dans une démarche de développement durable qui implique une gestion et un tri sélectif des déchets.

L'exposant s'engage à respecter les consignes de tri applicables au site tout au long de la manifestation et pendant les périodes de montage et de démontage.

#### Gaspillage alimentaire

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, Grand Nancy Congrès & Évènements a mis en place un partenariat avec la Banque Alimentaire de Nancy et sa région.



Si des denrées alimentaires commandées par un exposant ne sont pas consommées pendant un évènement elles peuvent être données à la Banque Alimentaire, sous certaines conditions, et avec l'accord de l'exposant.

Si les conditions sont réunies, une convention est signée par l'exposant puis l'équipe de Grand Nancy Congrès & Évènements contacte la Banque Alimentaire qui vient chercher les denrées à ses frais

# 7) RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE

#### **AVERTISSEMENT**

Les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont fixées par l'Arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales). L'Arrêté du 18 novembre 1987 donne des dispositions particulières applicables dans les salles d'expositions.

Le texte ci-après ne remplace ni ne se substitue aux textes originaux auxquels nous invitons *l'Exposant* et ses prestataires à se référer. Il est constitué d'extraits commentés de cette réglementation et n'a d'autre objet que d'en faciliter la compréhension en considérant les contraintes particulières du *Centre de congrès Prouvé*.

La commission de sécurité est attentive à la réalisation des stands (stabilité, matériaux de construction et de décoration, installation électrique, etc.). Les décisions prises par elle lors de sa visite, qui a lieu la veille ou le matin de l'ouverture de la manifestation, sont immédiatement exécutoires. Lors du passage de cette commission, l'installation des stands doit être terminée.

L'Exposant (ou son représentant) doit obligatoirement être présent sur le stand et être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés. Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand au public.

Tout projet important doit être soumis à l'approbation du chargé de sécurité du salon. Les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à cet effet à l'Organisateur au moins deux mois avant l'ouverture du salon.

Pendant la période de montage, le chargé de sécurité veille à l'application des mesures de sécurité rappelées ci-après.

CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX (Arrêté du 21 novembre 2002) Les matériaux sont classés selon le classement EUROCLASSES NF EN 13501-1.

#### I. AMÉNAGEMENT DES STANDS

## 1. OSSATURE ET CLOISONNEMENT DES STANDS - GROS MOBILIER

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, présentoir, écran séparatif, etc.). Tous les matériaux M0, M1, M2 ou M3 (1).

CLASSEMENT CONVENTIONNEL DES MATERIAUX A BASE DE BOIS (Arrêté du 30 juin 1983) Sont considérés comme correspondant aux caractéristiques des matériaux de catégorie M3 :

- o le bois massif non résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 14 mm,
- o le bois massif résineux d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm,
- o les panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattes, fibres, particules) d'épaisseurs supérieures ou égales à 18 mm.

#### 2. MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT

#### Revêtements muraux

Les revêtements muraux (textiles naturels ou plastiques) doivent être en matériaux M0, M1 ou M2 (1). Ils peuvent alors être tendus ou fixés par agrafes.

Les revêtements divers (tissus, papiers, films plastiques) de très faible épaisseur (1 mm maximum) peuvent être utilisés collés en pleins sur des supports en matériaux M0, M1, M2, ou M3.

Par contre, les papiers gaufrés et en relief doivent être collés pleins sur des matériaux M0 uniquement.

Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions des paragraphes précédents leur sont applicables.



Cependant ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

#### Rideaux - Tentures - Voilages

Les rideaux, tentures et voilages peuvent être flottants s'ils sont M0, M1 ou M2 (1). Ils sont cependant interdits sur les portes d'entrée et de sortie des stands, mais autorisés sur les portes de cabines.

#### Peintures et vernis

Les peintures et vernis sont formellement interdits s'ils sont réputés inflammables (nitrocellulosiques ou glycérophtaliques par exemple).

## Revêtements de sol, de podiums, d'estrades de gradins

Les revêtements de sol doivent être en matériaux de catégorie M4 et solidement fixés.

Les revêtements horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m2, doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3.

Si leur surface est égale à 20 m<sup>2</sup>, ces revêtements peuvent être en matériaux de catégorie M4.

Les stands devront être disposés de plain-pied. Lorsque ceux-ci comportent une dénivellation de quelques centimètres, celle-ci disposera d'un plan incliné fixe ou amovible de façon à en permettre l'accès aux personnes handicapées circulant en fauteuil roulant. Celui-ci devra être pris sur l'emprise du stand et ne pas déborder sur l'allée de circulation.

#### 3. ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

#### **Eléments flottants**

Les éléments de décoration ou d'habillage flottant (panneaux publicitaires supérieurs à 0,50 m², guirlandes, objets légers de décoration, etc.) doivent être réalisés en matériaux de catégorie M0 ou M1.

Est interdit l'emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires :

- o en lettres blanches sur fond vert; ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des sorties de secours.
- o en lettres blanches sur fond rouge; ces couleurs étant exclusivement réservées à

l'indication des équipements de protection et lutte contre l'incendie.

#### Décoration florale

Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

NOTA: Pour les plantes naturelles, utiliser de préférence le terreau à la tourbe qui doit être humide en permanence.

#### Mobilier

Aucune exigence n'est demandée pour le mobilier courant (tables, chaises, bureaux, etc.). Par contre, le gros mobilier (caisse, comptoir, rayonnage, etc.) doit être réalisé en matériaux de catégorie M3, ou rendus tels par ignifugation.

## 4. VELUMS - PLAFONDS - FAUX PLAFONDS

Les stands possédant un plafond, un faux plafond ou un vélum plein et ceux possédant un niveau en surélévation doivent avoir une surface inférieure à 300 m<sup>2</sup>

Si la surface couverte est supérieure à 50 m², des moyens d'extinction appropriés, servis en permanence par au moins un agent de sécurité, doivent être prévus pendant la présence du public.

#### Vélums

Au Centre de congrès Prouvé, non défendus par un réseau d'extinction automatique à eau, les vélums doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Ils doivent en outre être pourvus d'un système d'accrochage efficace pour empêcher leur chute éventuelle et être supportés par un réseau croisé de fil de fer de manière à former des mailles de 1 m² maximum.

#### Plafonds et faux plafonds

Les plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Toutefois il est admis que 25 % de la surface totale de ces plafonds soient en matériaux de catégorie M2. Sont compris dans ce pourcentage les luminaires et leurs accessoires.

D'autre part, si les éléments constitutifs des plafonds et faux plafonds sont ajourés ou à résille, ils peuvent être en matériaux de catégorie M2



lorsque la surface des pleins est inférieure à 50 % de la surface totale de ces plafonds et faux plafonds.

Dans tous les cas, la suspente et la fixation des plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0. Lorsque des matériaux d'isolation sont placés dans le plénum, ils doivent être de catégorie M1.

Les plafonds et faux plafonds sont interdits dans le hall 3 du Centre prouvé.

#### 5. IGNIFUGATION

La garantie de classement de réaction au feu des matériaux employés dans les halls d'exposition doit être fournie sur demande du chargé de sécurité, sous forme de labels, procès-verbaux ou certificats. Des revêtements et matériaux satisfaisant aux exigences de la sécurité sont en vente chez les commerçants spécialisés qui doivent fournir les certificats correspondant au classement du matériau. Pour obtenir la liste de ces commerçants, s'adresser au :

GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS CONTRE L'INCENDIE – 10 rue du Débarcadère – 75017 PARIS Tél. : (+33) 1 40 55 13 13

L'ignifugation peut conférer la qualité M2 à des matériaux qui, à l'état normal, sont moyennement ou facilement inflammables. Elle peut se faire par pulvérisation d'un liquide spécial, par application au pinceau d'une peinture ou d'un vernis spécial, ou par trempage dans un bain spécial.

Les travaux d'ignifugation peuvent être exécutés :

- soit par les décorateurs, qui doivent être en mesure de fournir tous les renseignements concernant le traitement du matériau,
- o soit par un applicateur agréé qui délivre à l'Exposant un certificat d'un modèle homologué sur lequel sont portés: la nature, la surface et la couleur du revêtement traité, le produit utilisé, la date de l'opération, le cachet et la signature de l'opérateur. Les coordonnées des applicateurs agréés peuvent être obtenues auprès du GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS DE L'IGNIFUGATION (GTFI) –

10 rue du Débarcadère – 75017 PARIS Tél.: (+33) 1 40 55 13 13

NOTA: l'ignifugation ne peut être pratiquée que sur des panneaux en bois ou sur des tissus naturels ou comportant une forte proportion de fibres naturelles. Elle est impossible sur les tissus synthétiques et plastiques TRÈS IMPORTANT: les procès-verbaux d'origine étrangère ne peuvent être pris en considération. Seuls les procès-verbaux émanant de laboratoires agréés français sont acceptés.

#### **II. INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

## 1. CONCEPTION DES INSTALLATIONS

L'installation électrique de chaque stand doit être protégée à son origine contre les surintensités et contre les défauts à la terre. Toutes les masses métalliques doivent être interconnectées et reliées à la prise de terre du coffret du branchement électrique du stand. Les connexions électriques doivent être disposées à l'intérieur de boîtes de déviation. Les dispositifs de coupures électriques doivent être accessibles en permanence au personnel du stand.

#### 2. MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

Tous les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

#### Câbles électriques

Les câbles électriques doivent être isolés pour tensions minimales de 500 volts, ce qui interdit notamment le câble H-03-VHH (Scindex). N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection. L'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection unique.

#### **Conducteurs**

L'emploi de conducteurs de section inférieure à 1,5 mm<sup>2</sup> est interdit.

#### Appareils électriques

Les appareils électriques de classe 0\* doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 mA. Les appareils électriques de classe 1\* doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant. Parmi les appareils électriques de classe II\*, ceux portant le signe CE sont conseillés. \* au sens de la norme NF C20-030

#### **Prises multiples**

Seuls sont autorisés les adaptateurs ou boîtiers multiples à partir d'un socle fixe (blocs multiprises moulés).



#### Enseignes lumineuses à haute tension

Les enseignes lumineuses à haute tension situées à portée du public ou du personnel travaillant sur le stand doivent être protégées, et en particulier les électrodes, par un écran en matériau de catégorie M3 au moins.

La commande de coupures doit être signalée et les transformateurs placés en un endroit ne pouvant créer un danger pour les personnes, et leur présence signalée par une pancarte « Danger, haute tension ».

Les masses métalliques seront obligatoirement mises à la terre.

#### Lampes à halogène (norme EN 60598)

Les luminaires des stands comportant des lampes à halogènes doivent :

- o être placés à une hauteur de 2,25 mètres au minimum.
- o être éloignés de tous matériaux inflammables (au moins à 0,50 mètre des bois et autres matériaux de décoration),
- o être fixés solidement,
- o être équipés d'écrans de sécurité (verre ou grillage à mailles fines) assurant la protection contre les effets dus à l'explosion éventuelle de la lampe.

# III. ACCESSIBILITÉ DES MOYENS DE SECOURS

Les moyens de secours doivent rester visibles et accessibles en permanence.

L'accès aux différents moyens de secours (poteaux d'incendie, robinets d'incendie armés, postes téléphoniques, extincteurs, commandes de trappes d'évacuation de fumées, etc.) doit être constamment libre et dégagé de tout obstacle en limitant l'accès ou l'usage.

#### Robinet d'incendie armé (RIA)

Sur les stands dont l'emplacement inclut un robinet d'incendie armé, un passage d'un mètre de large doit être laissé libre de tout encombrement, depuis l'appareil, perpendiculairement et jusqu'à l'allée de circulation du public.

La présence de panneaux ou tissus pour masquer l'appareil est strictement interdite.

#### IV. CONSIGNES D'EXPLOITATION

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de paille, de carton, etc.

Un nettoyage régulier quotidien doit débarrasser les locaux des poussières et des déchets de toutes natures. Tous les déchets et détritus provenant du nettoyage et du balayage seront enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public, et transportés hors de l'établissement.

L'Exposant assure la pleine et entière responsabilité des présentations et démonstrations qui seront réalisées sur son stand, et devra prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité du public qui y est admis.

## V. RÈGLES PARTICULIÈRES AU CENTRE PROUVÉ

Les restrictions particulières suivantes sont en vigueur au Centre de congrès Prouvé : Sont interdits dans les halls :

- o les tentes,
- o les ballons gonflés avec un gaz inflammable et/ou toxique,
- la présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs,
- o l'acétylène, l'oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques,
- o les gaz liquéfiés, liquides inflammables,...
- o les flammes (bougies...),
- o les moteurs thermiques ou à combustion,
- o les dispositifs lumineux clignotants (gyrophares, stroboscopes, ...) ou de type laser,
- o les générateurs de fumée.

### VI. MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SOUMIS À DÉCLARATION

#### Stands en surélévation ou à étage, plafonds

Si le règlement technique de l'exposition prévoit la possibilité d'installer des stands en surélévation, des plafonds ou des vélums, l'exposant doit en faire la demande à l'organisateur dans les délais fixés par celui-ci en précisant notamment le détail des aménagements, les matériaux employés et les mesures de sécurité qu'il a prévues.



## Substances, appareils et machines présentant un risque spécifique

L'exposant doit adresser à l'Organisateur <u>au plus</u> tard 60 (soixante) jours avant la date d'ouverture <u>de la manifestation au public</u>, les déclarations et les demandes d'autorisation nécessaires concernant la mise en œuvre de substances, appareils et machines en fonctionnement présentant un risque spécifique :

#### Les demandes d'autorisations particulières

Elles concernent les équipements ou l'utilisation des substances énumérées ci-après :

- o des machines ou appareils en fonctionnement (Article T39 de l'arrêté du 18 novembre 1987)
- o moteurs thermiques à combustion (Article T41 de l'arrêté du 18 novembre 1987),
- o machines utilisant des substances radioactives ou génératrices de rayons X (Article T43 de l'arrêté du 18 novembre 1987),
- o acétylène, oxygène, ou autre gaz représentant les mêmes risques (Article T45 §2 de l'arrêté du 18 novembre 1987).

**Les déclarations d'installations** (Articles T8 de l'arrêté du 11 janvier 2000 et T39 de l'arrêté du 18 novembre 1987) concernent :

- o les lasers,
- o les gaz liquéfiés
- o les installations électriques supérieures à 100 KW.
- o les liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs automobiles).
- o les machines générant un champ magnétique

Les documents afférents aux autorisations particulières ou aux déclarations précitées doivent être adressés par *l'exposant* au *chargé de sécurité*.

L'Exposant dispose à cet effet du «FORMULAIRE TECHNIQUE A RETOURNER» dans la partie « N°6-DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT » situé page 3.

#### VII. CHARGÉ DE SÉCURITÉ

Pour toutes questions relatives à la sécurité incendie de l'exposition, veuillez contacter :

#### José LAZZARIN

17 rue de la Xavée 88200 Remiremont Portable : 06 17 69 23 70 E-mail : joselazzarin@yahoo.fr

 $\bigcirc$ 





# CATALOGUE DES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Collection 2018



# **SOMMAIRE**

- SIGNALÉTIQUE p. 3
- AMÉNAGEMENT DE STAND COMPLÉMENTAIRE p. 4
  - MATÉRIEL ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE p. 5
    - CONNEXION INTERNET FILAIRE p. 6
    - AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA p. 7
      - NETTOYAGE SUR STAND p. 8
    - PERSONNEL TEMPORAIRE SPECIALISE p. 8
    - LIVRAISON DE BOISSONS/COCKTAILS p. 9
      - MOBILIER p. 11
      - PLANTES p. 22



## **SIGNALÉTIQUE**

### Adhésif au m² (Vinyl):

Dimensions aux choix – Indiquez les dans le fichier « PASSEZ VOTRE COMMANDE » page 1

Tarif: 82€95 H.T par m<sup>2</sup>



Exemple : adhésif de I 1000 x h 800 mm



Exemple: PVC de I 940 x H 2260 mm

Personnalisation d'une cloison de stand (PVC ou adhésif):

D = 1940 x h 2260 mm

Tarif: 194€48 H.T à l'unité

# Panneau PVC sur un côté de cloison de stand :

Plusieurs panneaux PVC peuvent être installés sur le même stand

D = 13000 x h 2400 mm

Tarif: 566€30 H.T à l'unité



Exemple: PVC de I 3000 x H 2400 mm

- 1. Fichier PDF HD, à l'échelle fourni par vos soins minimum 2 semaines avant l'événement
- 2. Sans trait de coupe ni bord perdu
- 3. Indiquez où vous souhaitez poser votre signalétique grâce au plan situé page 4 du « FORMULAIRE TECHNIQUE À RETOURNER »



## AMÉNAGEMENT DE STAND COMPLÉMENTAIRE

#### Réserve de stand 1 m<sup>2</sup>

Structure aluminium, cloisons mélaminées, porte fermant à clé

170€00 H.T à l'unité

#### Réserve de stand 2 m<sup>2</sup>

Structure aluminium, cloisons mélaminées, porte fermant à clé 220€00 H.T à l'unité

Etagère pour réserve Maximum 3 étagères dans une réserve de 1m<sup>2</sup> 15€00 H.T à l'unité



Enseigne 15€00 H.T à l'unité

#### Rampe d'éclairage LED

Basse consommation – 1 m 80€00 H.T à l'unité Cloison au mètre linéaire 40€00 H.T à l'unité

#### Moquette sur stand

Coloris selon disponibilité 8€50 H.T/m²



## MATÉRIEL ET ALIMENTATION ÉLECTRIQUE



**Coffret électrique**(voir tableau ci-dessous)

Le prix comprend la fourniture et la mise en place d'un boitier électrique avec protection et fourniture de l'énergie aux heures d'ouverture de la manifestation et du début du montage à la fin du démontage.

Si vous possédez du matériel qui a besoin d'une alimentation permanente (par exemple : un réfrigérateur) merci d'ajouter le supplément.

Caractéristiques du courant fourni:

- branchements monophasés: 220 V entre phase et neutre, conducteur de protection (terre).
- branchements triphasés: 380 V entre phases, 220 V entre phases et neutres, conducteur de protection (terre).

<u>ATTENTION</u>: Tout le temps de sa mise en service (du 1er jour de montage au dernier jour de démontage), le coffret électrique est sous la seule responsabilité de l'exposant. S'il est détérioré durant cette période, la remise en état ou le remplacement est à la charge de l'exposant.

	Stand nu et équipé	
Désignation	P.U. HT alim. en heure d'ouverture	P.U. HT supplément alim. permanente (24h/24)
Alimentation électrique 1 KW MONOPHASE (220V)	INCLUS	34,50€
Alimentation électrique 2 KW MONOPHASE (220V)	51,63€	36,00€
Alimentation électrique 3 KW MONOPHASE (220V)	141,63€	49,50€
Alimentation électrique 6 KW MONOPHASE (220V) Uniquement dans les Halls 1 et 2	271,63€	69,00€
Alimentation électrique 10 KW TRIPHASE (380V) Uniquement dans les Halls 1 et 2	335,00€	78,00€



Bloc de 3PC bipolaire T 10 A avec cordon 1m50 30€00 H.T à l'unité



Prolongateur électrique prise de courant 10 A + T de longueur 5m 20€00 H/T à l'unité

(Photo non contractuelle) (Photo non contractuelle)



### **CONNEXION INTERNET FILAIRE**

Vous disposez d'un accès gratuit au réseau wifi public du Centre de congrès Prouvé. Ce réseau est accessible à tous les visiteurs qui se partagent le débit disponible. Il permet de surfer sur internet, consulter, recevoir et envoyer des emails.

Pour des besoins nécessitant des débits stables vous pouvez commander une connexion internet filaire. Celles-ci sont délivrées avec un connecteur de type RJ45.

<u>ATTENTION</u>: pour éviter tout problème de connexion, assurez-vous auprès de votre administrateur de disposer de droit d'administration suffisant de votre PC en mode local.

Désignation	P.U. HT
Connexion internet filaire – 2MO	350.00.6
(accès emails et téléchargement)	250,00€
Connexion internet filaire – 4MO	
(streaming)	280,00€
Connexion internet filaire – 6MO	
(visioconférence)	425,00€

#### **Switch**

permet de répartir une connexion internet sur plusieurs périphériques. Indiquez le nombre d'ordinateur (ou appareil) à connecter dans le fichier « PASSEZ VOTRE COMMANDE » page 1

60€00 H.T à l'unité



### **AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA**

Pour diffuser une vidéo, un diaporama ou pour diffuser les images d'un appareil spécifique n'hésitez pas à commander l'un de nos écrans. Nous les installerons conformément à vos indications et sous réserve de votre présence au moment de la mise en place, nous vous assisterons pour le raccordement de vos appareils. Si vous commandez uniquement un pied pour écran, veuillez vérifier la compatibilité avec votre matériel en contactant le Service aux Exposants. Les tarifs sont valables pour 1 jour de location.

Lors de votre demande de location, merci de nous indiquer les sources souhaitées (HDMI, USB, VGA) et votre besoin de son ainsi que l'ajout du plateau d'ordinateur sur le pied pour écran page 1 du fichier « PASSEZ VOTRE COMMANDE ».



Moniteur LCD 32"
82 cm (366 x 768)
Assurance bris
incluse
359€20 H.T à l'unité
(photo non contractuelle)



Moniteur LCD 42"

107 cm (366 x 768) – 16/9

Assurance bris incluse

368€00 H.T à l'unité

(photo non contractuelle)



Moniteur LCD 55"

140 cm (1920 x 1080)

Assurance bris incluse

480€00 H.T à l'unité

(photo non contractuelle)





### **NETTOYAGE SUR STAND**

Pour un salon sans souci, commandez en complément le nettoyage quotidien de votre stand.

Date	Désignation	P.U. HT
15/11/18	Nettoyage quotidien en ouverture au public  Ramassage des détritus, aspiration des poussières, nettoyage humide des surfaces horizontales des mobiliers.  Forfait minimum 9 m². PRIX UNITAIRE / M²	1,80€

## PERSONNEL TEMPORAIRE SPÉCIALISÉ

Dans l'enceinte du Centre de congrès Prouvé, toutes prestations de sécurité incendie, de surveillance et de gardiennage sont exclusivement opérées par le prestataire de Grand Nancy Congrès & Évènements.

Lors de votre demande de prestation, merci de remplir le « planning du personnel spécialisé » situé page 1 du fichier « PASSEZ VOTRE COMMANDE » en indiquant les jours, horaires (dont les pauses), les missions à réaliser et les tenues des hôtesses.

Désignation		P.U HT	
Hôte ou hôtesse d'accueil bilingue en journée (8h00-21h00)			
□ anglais □ allemand.	PRIX UNITAIRE / HEURE / JOUR	35,00€	
Agent de surveillance de nuit	PRIX UNITAIRE / HEURE / JOUR	37,00€	
Agent de manutention en journée (8h00-21h00)			
Forfait minimum 4 heures facturées.	PRIX UNITAIRE / HEURE / JOUR	28,00€	
Personnel de service pour cocktail		28,00€	
Forfait minimum 2 heures facturées.	PRIX UNITAIRE / HEURE / JOUR	20,00€	



## LIVRAISON DE BOISSONS/COCKTAILS

Pour vos commandes de « livraison de boissons/cocktails », merci de remplir le planning de « livraison de Service Boissons/Cocktails » page 1 du fichier « PASSEZ VOTRE COMMANDE » en indiquant les quantités souhaitées, les jours et heures de livraisons.

Désignation	P.U H.T.
Pack Champagne 6 bouteilles + 40 coupes à champagne plastique	120,00€ (TVA 20%)
Vin en accompagnement de l'arbre à fondue  1 verre de vin blanc Roussette de Savoie Monthoux 2016 et 1 verre de	4,29€ (TVA 200()
vin rouge Mondeuse Bugey Domaine Bonnard 2014 par personne Prix par personne, minimum 25 personnes/livraison	(TVA 20%)
100 gobelets PLA 20cl, 100 serviettes cocktails, 2 sacs poubelle 50 L	5,00€ (TVA 20%)
1 machine à café, 150 doses, sucres, gobelets et mélangeurs	163,80 € (TVA 20%)
3 bouteilles de jus 1L	8,00€
Jus de pomme-mirabelle, jus d'orange, ou jus de raisin	(TVA 10%)
6 bouteilles d'eau minérale naturelle 1.5 L	7,00€ (TVA 10%)
6 bouteilles d'eau gazeuses 1 L	7,00 € (TVA 10%)





Désignation	P.U H.T.
Petit déjeuner gourmand Par personne : 2 mini-viennoiseries Prix par personne, minimum 20 pers/livraison	2,50 € (TVA 10%)
Pause gourmande Par personne : 1 chouquette, 1 mini cookie, 1 mini muffins Prix par personne, minimum 20 pers/livraison	3,50 € (TVA 10%)
Pause régionale Par personne: 1 macaron de Nancy, 1 part au choix entre pain d'épices mirabelles confites – miel et pain de Gêne à la bergamote, 1 chocolat saveur bergamote, mirabelle ou macaron Prix par personne, minimum 20 pers/livraison	5,50€ (TVA 10%)
60 pièces salées Assortiment de mini buns et mini tartelette froides (saumon, brie, jambon / emmental, poulet crudités)	150,00€ (TVA 10%)
60 pièces sucrées Assortiment de mini tartelettes, mini éclairs, mini macarons	75,00€ (TVA 10%)
Corbeille de fruits de saison Pour environ 40 personnes	60,00€ (TVA 10%)
Cocktail 6 pièces Saisonnier Par personne : 2 pièces salées froides, 2 verrines salées, 2 pièces sucrées Prix par personne, minimum 20 pers/livraison	12,00 € (TVA 10%)
Cocktail 6 pièces Lorrain Par personne : 2 pièces salées froides, 2 verrines salées, 2 pièces sucrées Prix par personne, minimum 20 pers/livraison	12,00€ (TVA 10%)
Pain surprise de 90 toasts Panaché de saumon, fromage, charcuterie	70,00€ (TVA 10%)
Arbre à fondue Pour 25 personnes : Charcuterie, pain, fondue, 3 bouteilles de jus de pommes-mirabelle, 3 bouteilles d'eau plate et 3 bouteilles d'eau gazeuse + vin en option (voir page 9) Prix par personne, minimum 25 pers/livraison	35,71 € (TVA 10%)





### **MOBILIER**



CHAISE MAROCCO
Assise et dossier cuir
blanc avec accoudoirs
Existe en noir ou blanc
31,50 € HT



CHAISE SCANDI Assise blanche et pieds en bois 33,60 € HT



CHAISE MAJESTIC 46,20 € HT



CHAISE LATINO
Chaise assise bois
56,70 € HT



CHAISE DIADEME L 50 x P 54 x H 84 cm Existe en blanc, noir ou rouge 47,25 € HT



CHAISE PARKER
Chaise noire et grise
avec accoudoirs
26,25 € HT



CHAISE LIDO Chaise en aluminium 29,40 € HT



CHAISE CONGO
Structure chromée,
assise et dossier
bois
28,35 € HT



TABOURET BAS JAZZ L 36 x P 36 x H 51 cm Existe en rouge, blanc ou wengé 21,00 € HT



CHAUFFEUSE
Existe en simili cuir blanc, noir ou en tissu rouge
42,00 € HT







**TABOURET MAMBO** 

Tabouret hauteur réglable et pivotant Existe en rouge, noir, gris ou blanc

48,30 € HT



**TABOURET CLARK** 

Tabouret pivotant et réglable Existe en blanc, rouge ou noir **50,40 € HT** 



TABOURET MINA Existe avec une assise bois

36,75 € HT



TABOURET LATINO

Assise en bois et pieds chromés **53,55 € HT** 



**TABOURET SCANDI** 

Tabouret blanc et bois Hauteur fixe

50,40 € HT



**TABOURET LAGUNE** 

Avec assise rotative **31,50 € HT** 



**TABOURET SOFT** 

Hauteur réglable et assise noire synthétique 44,10 € HT



**TABOURET MAJESTIC** 

Hauteur fixe Existe en noir, blanc ou rouge

50,40 € HT



**TABOURET BILLOSTA** 

Hauteur réglable avec dossier et assise noire synthétique

52,50 € HT



TABOURET Z Hauteur 78 cm

∕31,50 € HT





#### CANAPÉ KIVIK

Canapé 2 places L 172 x P 84 x H 69 cm Existe en blanc et en noir

183,75 € HT







H 73 x L 82 x P 80 cm Existe en blanc et en noir

89,25 € HT





TABLE BASSE SIXTEEN

Diamètre de 60 cm et hauteur 30 cm

Existe en noir, blanc ou bronze

56,70 € HT



**TABLE BASSE MARCA**Diamètre de 70 cm avec décors plateau bois ou gris **36,75 € HT** 



TABLE BASSE KIVIK
En fibre de verre blanc brillant et
plateau de verre noir de diamètre
80 cm et de hauteur 31 cm
84,00 € HT



TABLE BASSE RAPIDO TB
Diamètre de 80 cm et
hauteur de 35 cm
Plateau noir ou blanc
36,75 € HT



**TULIPE**Plateau blanc carré de diamètre 80 cm **42,00 € HT** 



**TULIPE**Plateau blanc rond de diamètre 80 cm **42,00 € HT** 



TABLE WORKTABLE QUATable rectangulaire de couleurTable rectarblanchedécors boisL 120 x P 80 x H 71 cmL 90 x P 90 xExiste en gris anthracite ou poirier53,55 € HT



TABLE QUADRA

Table rectangulaire avec plateau décors bois
L 90 x P 90 x H 71 cm

53,55 € HT



TABLE SURF

Table rectangulaire avec plateau
décors gris
L 120 x P 60 x H 71 cm

53,55 € HT



TABLE FÉRIA

Plateau décors bois de diamètre
80 cm et pieds chromés

Hauteur 75 cm

66,15 € HT



TABLE RAPIDO T
Plateau de diamètre 80 cm et de hauteur 72 cm
Existe en blanc ou noir
36,75 € HT



NOVI
Table blanche de hauteur 75
cm et de diamètre 105 cm
78,75 € HT



MANGE-DEBOUT
RAPIDO MG
Plateau de diamètre 80
cm et de hauteur 105 cm
Existe en blanc ou noir
36,75 € HT



MANGE-DEBOUT JACK L 60 x P 60 x H 105 cm Existe en blanc ou noir 47,25 € HT



SCANDI
Plateau blanc de
hauteur 103 cm et de
diamètre 60 cm
47,25 € HT

**MANGE-DEBOUT** 



MANGE-DEBOUT
MANGO
Plateau de diamètre
80 cm
Hauteur 105 cm
67,20 € HT



ENSEMBLE NIRVANA
2 chauffeuses rouges avec 1
table basse de hauteur 52 cm
134,40 € HT



ENSEMBLE CANCUN

3 tabourets bas et 1 table basse
Existe en blanc, rouge et bronze

117,60 € HT



ENSEMBLE GALANT
2 chauffeuses avec 1 table
basse de diamètre 60 cm
Existe en blanc, noir et rouge
136,50 € HT



ENSEMBLE CAPRICE
2 chauffeuses avec 1 table
de diamètre 80 cm
Existe en blanc et noir
120,75 € HT



ENSEMBLE VOGUE

2 chaises noires avec 1 table
décors bois de diamètre 80 cm

90,30 € HT



ENSEMBLE GEMINI
2 fauteuils noirs avec 1 table
grise de diamètre 80 cm
90,30 € HT



ENSEMBLE LOFT
2 fauteuils noirs avec 1 table
décors bois de diamètre 80 cm
90,30 € HT



ENSEMBLE TORNADE
2 fauteuils blancs avec 1 table
blanche de diamètre 80 cm
90,30 € HT



ENSEMBLE LIDO

1 table de diamètre 80 cm décors bois et 2 chaises er aluminium

117,60 € HT



ENSEMBLE JAZZ
1 table ronde grise et 2 chaises noires avec accoudoirs
105,00 € HT



ENSEMBLE NOIRO

1 table de diamètre 80 cm
décors bois et 2 chaises grises
et noires

126,00 € HT



ENSEMBLE ARCHI
1 table de diamètre 80 cm
décors gris et 2 chaises
grises et noires
103,95 € HT



ENSEMBLE WORK

1 table rectangulaire
grise ou poirier et 2
chaises avec accoudoirs

107,10 € HT



ENSEMBLE PARKER

1 table de diamètre 80 cm décors noir et 2 chaises noires avec accoudoirs

89,25 € HT



ENSEMBLE DIADÈME

1 table ronde de diamètre 80
cm et 2 chaises transparente
Existe en blanc, noir et rouge

131,25 € HT



ENSEMBLE CONGO
1 table poirier et 3 chaises en bois
138,60 € HT



ENSEMBLE MAJESTIC

1 table blanche ronde de diamètre 105 cm et 3 chaises

199,50 € HT



ENSEMBLE SCANDI

3 chaises assises blanche et pieds
en bois et 1 table ronde blanche
diamètre 105 cm

168,00 € HT









1 mange-debout de hauteur 107 cm et de diamètre 80 cm avec 2 tabourets

133,35 € HT



#### **ENSEMBLE SERPENT**

1 mange-debout de hauteur 107 cm et de diamètre 80 cm avec 2 tabourets

124,95 € HT



#### **ENSEMBLE BILLOSTA**

1 mange-debout noir de hauteur 107 cm et de diamètre 80 cm avec 2 tabourets noirs

139,65 € HT



#### **ENSEMBLE MAMBO**

1 mange-debout blanc et 2 tabourets pivotants réglables en hauteur Existe en blanc, noir, rouge et gris

132,30 € HT



#### **ENSEMBLE MALAGA**

1 mange-debout de hauteur 107 cm et de diamètre 80 cm avec 2, tabourets

Existe en noir et en bois

133,25 € HT



#### **ENSEMBLE ZAZOU**

1 mange-debout de hauteur 107 cm et de diamètre 80 cm avec 2 tabourets

117,60 € HT



#### **ENSEMBLE HABANA**

2 tabourets hauteur réglable Crystal et 1 mangedebout carré blanc de diamètre 80 cm et de hauteur 107 cm Existe en blanc, noir et rouge

143,85 € HT



#### **ENSEMBLE POP MG**

2 tabourets CLARK blancs réglables en hauteur et pivotant avec 1 mange-debout POP en plastique pliable et personnalisable (en option) Existe en blanc, noir et rouge

178,50 € HT



#### **ENSEMBLE MAJESTIC**

2 tabourets fixes et 1 mange-debout de diamètre 80 cm Existe en blanc, noir et rouge

136,50 € HT



#### **ENSEMBLE SCANDI MG**

2 tabourets fixes avec pieds bois et 1 mangedebout de diamètre 60 cm avec pieds bois.

145,95 € HT



#### **ENSEMBLE KIVIK**

1 canapé 2 places, 2 fauteuils et 1 table basse en fibre de verre blanc brillant et plateau de verre blanc Existe en noir

399,00 € HT



#### **ENSEMBLE POP TB**

2 sièges POP et 1 table basse en plastique. Modèle entièrement personnalisable (en option) et d'autres coloris possibl

138,60 € HT



**COMPTOIR MAYA** Portes coulissantes fermant à clé L 100 x P 50 x H 110 cm 78,75 € HT



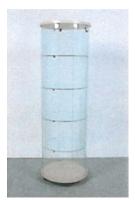
**TORINO** L 102 x P 52 x H 107 cm Existe en blanc, poirier, noir ou wengé 73,50 € HT



**VITRINE DIABOLO** Rangement blanc fermant à clé L 100 x P 50 x H 100 cm 178,50 € HT



VITRINE XÉNUS Blanche avec lumière 199,50 € HT



**VITRINE RONDO** Éclairée en verre et bois D 55 cm x H 115 cm 409,50 € HT



PRÉSENTOIR QUATRO Présentoir en aluminium et tablettes bois H 180 x L 97 x P 35 cm 73,50 € HT



**PRÉSENTOIR DOBLO** Présentoir métal, laqué noir et 16 paniers H 105 x L 45 x P 45 cm 72,45 € HT



PRÉSENTOIR ARCO 4 paniers réglables H 150 x L 24 x P 24 cm 68,25 € HT



PRÉSENTOIR ZIGZAG Plexiglas H 150 x L 24 x P 50 cm 75,60 € HT



**PRÉSENTOIR FACTO** Métal laqué blanc ou noir avec 5 paniers H 150 x L 24 x P 24 cm

51,45 € HT



PRÉSENTOIR CHLOÉ Pliable 68,25 € HT



PRÉSENTOIR CRISTALI Double présentoir en plexiglas H 130 x L 60 x P 40 cm 72,45 € HT



PORTE MANTEAUX **ZIGZAG** 

Design alu et bois à 4 patères

29,40 € HT



PORTE MANTEAUX PORTE MANTEAUX **FADO** 

8 patères

26,25 € HT



**ARA** 

6 patères

27,30 € HT



**PORTE MANTEAUX PORTIS** 

6 patères

31,50 € HT



**PORTE IPAD** 

Sécurisé avec clés L 24,5 x l 19 cm

78,75 € HT



**ARTHUR** 5 patères

15,75 € HT



**CORBEILLE** 

Noire

5,25 € HT



**MACHINE À CAFÉ NESPRESSO** 

Avec 150 doses, gobelets, sucres et agitateurs

163,80 € H.T

50 doses de thé

52,50 € H.T



RÉFRIGÉRATEUR

140 L

H 85 x L 58 x P 60 cm

72,45 € HT



## **PLANTES**



**FICUS**réf 113.160
Hauteur 1.80 à 2.00 m **61,00 € HT** 



**BUIS BOULE** réf 111.125
Diamètre 35-40 cm **64,00 € HT** 



**KENTIA**réf 113.200
Hauteur 1.80—2.00 m **64,00 € HT** 

**PANIER EN OSIER** réf. 136.300 **20,00 € HT** 



**BAMBOU**réf 111.110
Hauteur 1.50—2.00 m **74,00 € HT** 

**VASE NOIR** réf 134.359 **10,00 € HT** 



1 enseigne drapeau

1 coffret électrique de 1KW

2 tabourets MINA noirs

1 corbeille noire

Moquette aiguilletée Sky Blue (réf. 0904) 1 comptoir MAYA blanc fermant à clef Merci de retourner ce formulaire

avant le 23 octobre 2018

par e-mail à <a href="mailto:servex@gn-ce.com">servex@gn-ce.com</a>

Pour tout renseignement, contactez notre Service aux Exposants – Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

## FORMULAIRE TECHNIQUE À RETOURNER

### Pour FORUM EST HORIZON 2018

Raison sociale Adresse:																	
N° TVA intraco												, star .	•••••	•••••	VIIIC	• • • • • •	,
Contact (Prén												Fonc	tion ·				
Téléphone :																	
1/FN	ISEIG	NF-Γ	)RAP	PFΔII													
(une <u>ATTE</u>	lettre	par ( <u>                                    </u>	case, ce foi	16 ca rmula	aractè aire n	ères p e nou	ar lig Is est	ne m pas re	axim etour	um). <i>né <b>av</b></i>	ant l	e 23					
									ı		ı	ı					Ī
-	PE D																
	ez la d																
⊔Ja	i com					ı com	pren	ant:									
-		-	_	au so													
-				triqu													
□ J'a	i com	man	dé ui	n star	าd éq	luipé	comp	orena	nt :								
-	Clo	isons	s blar	nches	;												
-	Ran	npe l	LED														

Page 1 sur 4



3/ MONTAGE ET DEMONTAGE	
Date d'arrivée de montage : 🗆 Mercredi 14 novembre	☐ Jeudi 15 novembre
Heure d'arrivée de montage (rappel : pour les standistes et et pour les exposants uniquement : jeudi de 08h à 09h) :	•
Date d'arrivée de démontage : ⊠ Jeudi 15 novembre	
Heure d'arrivée de démontage (rappel : pour les exposants de 20h à 22h) :	s : de 18h à 20h et pour les standistes
Nombre de personnes prévues pour le montage et le dé	montage:
4/ AMENAGEMENT DU STAND	

Si vous avez recours à des entreprises pour la réalisation et la décoration de votre stand, il est important de nous indiquer ces coordonnées ci-dessous. Si votre stand comporte un plancher au sol, nous vous conseillons de prévoir une ouverture au niveau de la trappe électrique, si présence de celle-ci sur votre stand.

Votre qualité de donneur d'ordre engage votre responsabilité en cas d'accident pendant les travaux de montage et de démontage.

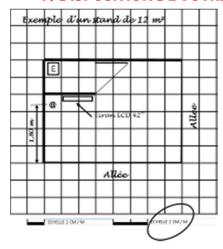
Entreprise 1			
Raison sociale:			
Adresse:	Code Pc	stal : Ville :	
Contact (Prénom NOM) : .			
Fonction:			
	Portable :		
Nature des travaux :		Travaux en hauteur : □ oui	□non
Date d'arrivée :	Heure d'arrivée :	Type de véhicule :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Entreprise 2			
Raison sociale:			
Adresse:	Code Pc	stal : Ville :	
Contact (Prénom NOM) : .			
Fonction:		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Téléphone :	Portable :	E-mail :	
·			
	Heure d'arrivée :		



5/ LIVRAISONS ET MANUTENTION
Aurez-vous besoin d'un chariot élévateur et d'un cariste :
- pour le montage ? □ oui □ non Précisez la date : /
- Pour le démontage ? □ oui □ non Précisez la date : /
Aurez-vous besoin de stocker des emballages vides (cartons, flycase,) ? $\square$ oui $\square$ non
Si oui, merci de nous indiquer la surface de stockage (en m²) :
Après étude de vos besoins de manutention et de stockage des emballages vides, nous vous adresserons un devis en fonction des disponibilités.
6/ DÉCLARATION DE MACHINE OU APPAREIL EN FONCTIONNEMENT
A remplir si vous êtes concerné par l'une des rubriques ci-dessous et à renvoyer à l'organisateur au plus tard 60 jours avant l'ouverture du salon.
RISQUES SPÉCIFIQUES SOUMIS A DECLARATION
☐ Source d'énergie électrique supérieure à 100 kVA :
☐ Liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs de véhicules automobiles) :
Nature :Quantité :Mode d'utilisation :
☐ Machine présentée en fonctionnement :
Protections:
<u>IMPORTANT</u> : Les matériels présentés en fonctionnement doivent soit comporter des écrans
ou carters fixes et bien adaptés mettant hors de portée du public toute partie dangereuse
soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, à une distance minimum d'un mètre des circulations générales. Les démonstrations
sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.
RISQUES NECESSITANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION OU UNE DECLARATION
PARTICULIÈRE
<u>ATTENTION</u> : Si vous envisagez d'utiliser un matériel figurant dans cette rubrique, reportezvous au chapitre qui lui est consacré dans le fichier « INFORMATIONS INDISPENSABLES À VOTRE VENUE » dans le « RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE » au paragraphe « N°VI-MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS SOUMIS À DÉCLARATION » situé page 15.
☐ Moteur thermique ou à combustion : Puissance utilisée :
☐ Générateur de fumées : Type : Débit :
$\square$ Gaz liquéfiés (acétylène, oxygène, hydrogène) ou gaz présentant les mêmes risques :
Nature :Quantité :Mode d'utilisation :
☐ Source radioactive :
☐ Emetteur de rayons X :
□ Laser :
Les décisions de l'administration concernant les demandes d'autorisation sont notifiées à l'exposant par l'organisateur.



#### 7/ DISPOSITION DE VOTRE STAND



Si vous avez commandé des prestations :

- électriques
- connexions internet
- réserves
- signalétique
- écrans

veuillez nous indiquer sur le plan ci-dessous les emplacements souhaités. N'hésitez pas à nous indiquer des spécificités comme l'absence de raidisseur ou le sens d'ouverture de la porte de votre réserve.

Entourez l'échelle de dessi	in choisie :	ECHELLE 1 CM / M	ECHELLE 2 CM / M
LEGENDE:  CLOISONS  RAIDISSEURS  COFFRET ELECTRIQUE			
@ CONNEXION INTERNET FILAIRE			
Nom et Prénom du signataire Fonction du signataire :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		



Merci de retourner ce bon de commande avant le 23/10/2018 :

- par e-mail à <u>servex@gn-ce.com</u>
- par courrier à : Grand Nancy Congrès & Evènements
   Service aux Exposants
   1 Place de la République CS 60663

54063 Nancy Cedex

Pour tout renseignement, contactez notre Service aux Exposants – Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

### **PASSEZ VOTRE COMMANDE**

Pour Forum EST HORIZON 2018

		disponibilité):			
		pareil à connecter			
<u>Audiovisuel :</u> pou	r le pied d'écran	: besoin plateau p	our ordinateu	ır : ∐ oui ∐ nor	1
pour l'écran : la (c	ou les) source(s):	□ USB □ HDMI □	☐ VGA avec b	esoin de son : $\Box$	l oui 🗌 non
ning de livraison d	u Service Boisso	ons/Cocktails			
Désignation		Quantité livraise	-	ur de livraison J/MM/AAAA)	Horaire de livraison
		X			
		X			
		X			
		X			
		X			
		X			
		X			
		X			
		X			
		X			
		X			
ning du personnel	enácialicá		l		
Jour de mission	Heures de	Heures de	Total des	Missions	à réaliser et
(JJ/MM/AAAA)	mission	pause	heures	tenues s	ouhaitées
-		<del>                                     </del>			

# BON DE COMMANDE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

#### **FORUM EST HORIZON 2018**

Date: ......Signature et cachet entreprise:

Pour tout renseignement, contactez notre Service aux Exposants – Tel: +33 (0)3 83 36 82 00

A retourner avant le 23/10/2018

par courrier à : Grand Nancy Congrès & Évènements

Service aux Exposants

1, place de la République - CS 60663

54063 Nancy Cedex

Ou par mail à : <a href="mailto:servex@gn-ce.com">servex@gn-ce.com</a>

	Raison sociale (exposant):							
	Coordonnées de facturation :							
	Entité facturable :							
Adresse complète :								
	E-mail:Téléphone:							
- Total Tota								
	Désignation	QTÉ	P.U. H.T.	Prix total H.T.				
			€	€				
			€	€				
%			€	€				
Prestations dont la TVA est à 20%			€	€				
A est			€	€				
la TV.			€	€				
ont			€	€				
ons d			€	€				
stati			€	€				
Pre			€	€				
		A =	TOTAL HT	€				
		B =	TOTAL TVA 20%	€				
	Désignation (réservé uniquement aux prestations cocktail – bar)	QTÉ	P.U. H.T.	Prix total H.T.				
%C			€	€				
t à 10			€	€				
ıt la TVA est à 10%			€	€				
la T			€	€				
			€	€				
ions			€	€				
Prestations dor			€	€				
Pre	Totaux		€	€				
Mode	e de règlement :	C =	TOTAL HT	€				
	r virement bancaire en indiquant la manifestation, l'année, la référence de	D =	TOTAL TVA 10%	€				
	ture et votre raison sociale (RIB envoyé après validation du montant à							
_	régler) ☐ Règlement opéré sur la base d'un bon de commande établi par votre entreprise et joint au présent formulaire. À réception de facture.			€				
☐ Par carte de crédit : ○ Visa ○ Eurocard/Mastercard								
N° de la carte └ └ └ └ └ └ └ └ └ └ └ └ └ └ └ Date d'expiration └ └ / └ └ └ <b>Crypto</b> └ └ └								
Tit	tulaire de la carte :							
	autorise Grand Nancy Congrès & Événements à débiter ma carte du montant							
Dránon	Prénom-NOM :Page 2 sur 2							